

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 juillet 2017

## RÉGULATION DE LA VIE PUBLIQUE - (N° 106)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 632

présenté par

Mme Vichnievsky, M. Balanant, M. Bru, Mme Florennes, Mme Jacquier-Laforge, M. Latombe et  
les membres du groupe du Mouvement Démocrate et apparentés

à l'amendement n° 572 de Mme Forteza

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 10, supprimer les mots :

« lorsqu'ils sont commis en bande organisée ou ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit de supprimer la condition de bande organisée trop restrictive s'agissant des délits de fraude fiscale.